

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
École des Petits-Cheminots  
Rencontre MEET  
du mercredi 2 mars 2022 à 18 h 30**

Présences : Mesdames Sophie Baron  
Caroline Buteau  
Jessica Bouchard  
Marie-Hélène Leclerc  
Johanne Hébert  
Karine Julien  
Sarah Audet-Therrien  
Annie Piché  
Linda Desjardins  
Marie-Josée Pineau

Messieurs : Marc-André Fournier  
Simon Pothier-Careau

Absence : Madame Sabrina Thériault

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Après vérification du quorum, madame Bouchard procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30. Madame Hébert tient à souligner le beau cadeau de Mme Bouchard. Celle-ci a remis à chaque membre de petites gâteries dans un emballage personnalisé.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 2 mars 2022**

Madame Jessica procède à la lecture de l'ordre du jour. Madame Piché désire ajouter le point 16.1 Coût des activités lors de la journée pédagogique du 13 mai 2022.

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Madame Sophie Baron.

**CE-2022-03-01** Adoptée à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 janvier 2022**

Erratum au mot MEAT, modification apportée MEET. L'adoption du procès-verbal du 26 janvier 2022 est proposée par madame Marie-Hélène Leclerc.

**CE-2022-03-02** Adoptée à l'unanimité.

**4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 26 janvier 2022**

Madame Hébert indique, relativement au point 16, qu'elle a suggéré aux titulaires, lors d'une prochaine fermeture instaurée par le gouvernement, d'établir l'horaire pour faciliter la conciliation travail-famille. Mme Hébert effectuera une relance auprès de la Ville de Lévis à dessein de s'assurer que les zones de débarcadère soient installées au printemps dans la rue Marie-Couture.

## 5. Questions et messages du public

Aucun public. Monsieur Fournier désire porter à notre attention le questionnement d'un parent. Étant donné que les parents n'ont pas accès à la cour à la Passerelle, comment peut-on s'assurer qu'un enfant est bien vu et pris en charge par un adulte à défaut d'un contact visuel? Madame Piché nous assure que trois éducatrices, selon les conditions climatiques, sont dans la cour à partir de 7 h 10. Celle-ci invite le parent à lui faire part de la situation afin de mieux cerner la problématique selon l'heure de l'arrivée de l'enfant et de s'ajuster en conséquence afin d'éviter un incident fâcheux ou un malentendu.

## 6. Titulaires, spécialiste et orthophoniste

- Caroline nous mentionne qu'une journée entière d'activités est prévue pour tous les élèves de Notre-Dame à la fin mars au PEPS de l'Université Laval. La semaine de relâche est à nos portes. Les titulaires font parvenir les travaux aux élèves en isolement en cas de COVID.
- Sophie indique que les élèves de la Passerelle bénéficieront eux aussi d'une journée au mois d'avril au PEPS. Au mois de mars, le Défi « **Moi j'croque** » est de retour. À cette occasion, les élèves sont invités à manger une variété de fruits et de légumes. À dessein de les sensibiliser à introduire plus de ces aliments dans leur assiette, ceux-ci recevront des graines à semer.
- Marie-Hélène signale que pour la Saint-Valentin, les élèves se sont écrit des vœux. De plus, ils ont assisté à un spectacle de marionnettes et l'équipe de la Maison Léon-Provencher a animé des ateliers dans chacune des classes. Pour l'activité Cheminours, les enfants ont pu se sucrer le bec, des activités extérieures et de la tire a été servie à ceux-ci pour ce bel événement. Mme Hébert désire ajouter que nous avons participé au défi Force 4 du grand Défi Pierre Lavoie et de ce fait, nous recevrons des trousseaux contenant plusieurs activités pour nos deux bâtisses d'une valeur de 4 000 \$.
- Marie-Josée accueillera une stagiaire au début d'avril, ce qui permettra de bonifier les services en orthophonie.

## 7. Communication COVID-19

- Diminution du taux d'absentéisme en raison de la COVID-19 dans les deux établissements.
- Malgré les allègements annoncés par le gouvernement, la désinfection demeure nécessaire.
- Au retour de la relâche, le port du masque ne sera plus nécessaire dans les classes, et ce, seulement pour les élèves. Lors des déplacements, il est obligatoire.
- Un nombre de 500 personnes est permis pour les rassemblements extérieurs. Nous pourrions peut-être envisager de tenir notre pique-nique annuel.
- Le taux de vaccination pour la Passerelle est de 70 enfants et de 58 pour Notre-Dame.
- Les tests rapides pour la maison ont été distribués hier à tous les élèves. Nous poursuivons le dépistage à l'école autant pour les enfants que le personnel de l'école.

## 8. Relevé d'effectifs en date d'aujourd'hui

Pour faire suite à la lecture du relevé d'effectifs, lequel permet de garder à jour le suivi des arrivées et des départs des élèves, Mme Hébert nous fait état de ce dernier pour l'année prévisionnelle. À la Passerelle, étant donné le nombre d'inscriptions, nous prévoyons une classe à degrés multiples pour le premier cycle.

	Passerelle	Notre-Dame
Préscolaire 5 ans	32	37
Première année	36	47
Deuxième année	47	37
Classe langage	6	

La période d'inscription pour la maternelle 4 ans se poursuit jusqu'au 18 mars 2022. Pour l'instant, nous avons dix inscriptions pour un maximum de 17 pour chacune des écoles. Dans le but d'accueillir ce groupe d'âge, des relocalisations sont à prévoir. De plus, pour leur assurer une sécurité adéquate en raison de leur jeune âge, nous devons éviter l'utilisation des escaliers et leur donner accès à des sanitaires à proximité du local.

## 9. Élèves en plein air, neurones en santé

Madame Marie-Hélène nous brosse un portrait de la progression du projet sous la forme d'un PowerPoint. Voici les faits saillants.

- Un grand tableau magnétique sur structure fixe et six bancs-pupitres (permettant d'accueillir 24 élèves); les deux en bois traité. Installation et ancrage du mobilier au sol par la compagnie CLAAS Construction (entrepreneur de Charny). Coût estimé à 14 371 \$ par bâtisse (soumission acceptée).
- Installation sur un fond de terrain en copeaux de bois. Préparation du terrain, ajout de copeaux de bois et de végétation (Notre-Dame) par la compagnie Maxi-Paysage pour environ 5 000 \$ par bâtisse.
- Une soumission a été effectuée auprès de l'entreprise Créations dans les arbres (spécialiste structure en hauteur) pour le circuit d'hébertisme. Estimation des coûts à 45 000 \$.

Afin de souligner l'implication de tous nos partenaires, une plaque commémorative permanente sera installée près des classes. De plus, lors du pique-nique annuel, nous prendrons un moment pour citer chacun d'eux pour leur participation. Les membres tiennent à remercier le comité, entre autres, M. Fournier et Mme Leclerc, considérant l'ampleur de la tâche et des efforts entrepris pour trouver les commandites et les entrepreneurs. Mme Leclerc précise que des bonifications sont à venir dépendamment des dons futurs. Si cela peut venir en aide, il est proposé d'effectuer une deuxième campagne de financement pour Pâques.

## 10. Critères de déplacement d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023

Madame Hébert résume la politique 6.4 du règlement interne en ce qui a trait aux critères de déplacements au Centre de services scolaire des Navigateurs. Ceux-ci sont établis selon des critères fixes et ne peuvent être modulés selon

nos attentes personnelles. Elle nous invite à consulter le [\*règlement interne 5.1 relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire du Centre de services scolaire des Navigateurs.\*](#)

#### **11. Critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire**

La présidente procède à la lecture des critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire, selon le document du CSSDN, aux membres du conseil d'établissement. Ceux-ci suggèrent certains ajouts à ceux déjà mentionnés, entre autres : prendre en considération l'indice de défavorisation; éviter d'imposer sa vision personnelle; assurer une transparence dans ses échanges avec le personnel et les parents; créer un climat de confiance dans le but de favoriser une stabilité au sein du personnel.

#### **12. Rapport de la présidente**

Rien à signaler. Madame Hébert ajoute que depuis l'automne, le canevas du rapport annuel est identique pour toutes les écoles et les centres.

#### **13. Rapport du représentant au Comité de parents**

Les faits saillants ont déjà été transmis aux membres. Madame Audet Therrien souligne le point concernant le protecteur de l'élève. La personne mandatée pour ce rôle a tenu à démystifier et à expliquer celui-ci.

#### **14. Rapport de la responsable de l'OPP**

- Pour Pâques, proposition de campagnes de financement, entre autres, vente d'épices et savons de la compagnie MéloBulle savonnerie artisanale.
- Prochaine rencontre le 21 mars, les grandes lignes du pique annuel seront abordées.
- Les revenus de la dernière campagne serviront à renouveler le matériel désuet de nos deux cours d'école. Le mandat est attribué à Mmes Annie et Sophie. Elles bénéficient d'un budget oscillant les 1 000 \$. Le montant de 9 000 \$ sera consacré uniquement à notre projet des classes extérieures.
- L'ensemble des semaines de reconnaissance pour tous les corps d'emploi confondus sera souligné dans la semaine du 21 mars.

Madame Hébert indique que les règles de régie interne seront amendées avec l'ajout d'un point, dans le cadre de dons et de commandites. Nous pourrons afficher les noms des différents fournisseurs qui auront contribué au projet Élèves en plein air, neurones en santé.

#### **15. Rapport de la responsable du SDG**

- Les relevés fiscaux ont été remis aux parents.
- Un crédit est appliqué sur la facture des frais de garde lors d'une absence en raison de la COVID-19.
- Belle activité, le défi châteaux de neige ! Des photos ont été déposées sur le Facebook de l'école.
- Les éducatrices ont eu l'opportunité de suivre en visioconférence une formation sur la méditation pleine conscience.
- Du 21 au 25 mars, sous le thème de ***J'ai soif de santé***, nous relèverons le Défi Tchín tchín avec les élèves. Ce dernier a été initié afin de sensibiliser les

tout-petits à intégrer l'eau dans leur consommation quotidienne. Les parents recevront les informations nécessaires et le lien sous peu.

- Il a été réitéré l'idée de déposer des photos des objets perdus sur la page Facebook de l'école.
- La problématique du clavier à Notre-Dame sera résolue sous peu. Cela émanait d'une borne et non du clavier en lui-même.

## **16. Rapport de la direction**

- Étant donné les travaux majeurs prévus à l'École Saint-Louis-de-France, cet été et la proximité de l'OTJ, le camp de jour de la Ville de Lévis utilisera les locaux de l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots.
- Le projet éducatif 2023 sera revu dans son intégralité. L'an prochain, nous consacrerons plusieurs journées pédagogiques à sa révision.
- Si les consignes sanitaires nous le permettent, nous espérons accueillir nos tout-petits du préscolaire 5 ans à l'intérieur en juin. En ce qui concerne les maternelles 4 ans, nous sommes en attente de la procédure. Idem pour les futurs élèves de la classe langage.
- Les élèves de la deuxième année doivent obligatoirement procéder à l'épreuve de fin de cycle en français.
- Durant la semaine de relâche, réfection des vestiaires à Notre-Dame.
- Madame Sophie Marcoux, psychoéducatrice, effectuera un retour anticipé le 6 avril dans nos écoles. Cette dernière était en congé de maternité. Comme le budget le permet, nous poursuivrons le mandat de Mme Caroline Gauthier, psychoéducatrice, jusqu'en juin à raison de trois jours/semaine.
- Les TES expérimentent l'application Moozoom avec les élèves du premier cycle. Outil développé pour aider les enfants à gérer leurs émotions en leur apprenant à développer leurs compétences sociales et émotionnelles.
- Les titulaires de la maternelle 5 ans seront libérées afin de répondre à l'EQDEM (Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle) produite par l'Institut de la statistique du Québec.

### **16.1 Journée pédagogique du 13 mai 2022**

Madame Annie suggère, lors de la prochaine journée pédagogique du 13 mai, une activité animée par la compagnie Objectif Forme, visant à faire bouger les enfants tout en s'amusant. De ce fait, comme les frais de celle-ci dépassent le montant autorisé de 5 \$ sans avoir à consulter les membres, Mme Annie nous énonce les coûts pour approbation. Selon le nombre d'inscriptions, le montant devrait osciller entre 11 \$ et 13 \$, plus les frais fixes de 12,55 \$. Une demi-journée est prévue à tour de rôle dans chaque école. La proposition est acceptée à l'unanimité par les membres.

## **17. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets ayant été discutés, Mme Jessica Bouchard procède à la levée de l'assemblée à 20 h 05.

---

Jessica Bouchard  
Présidente

---

Johanne Hébert  
Direction